Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260702-DEL2026082-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 juin 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Joseph TEMPLIER était excusé et avait donné pouvoir à Annick DUSANTER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Annick DUSANTER a été désignée secrétaire de séance.

2026082- CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL – ADOPTION. –

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Trébry du 21 mai 2026 et du 5 juin 2026 ;

CONSIDERANT

- que, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité, en début de séance, à arrêter le procès-verbal de la séance précédente ;
- qu'en cas d'objection à la rédaction du procès-verbal, le maire prend l'avis du conseil municipal qui décide s'il y a lieu de faire une rectification et en arrête les termes ;

VU le rapport de M. le maire :

DECIDE

- d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Trébry du 21 mai 2026 et du 5 juin 2026

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme
Signé le 7/7/2026

MAIRIE DE TREBRY

Daniel COMMAULT
Maire

Sabrina GUERIN
Secrétaire de séance